

Élection du Conseil municipal des Jeunes mardi 18 décembre 2018

Pour faire participer les écoliers vichyssois à la vie de leur commune, la Ville de Vichy a décidé, lors du conseil municipal du 29 octobre 2018, de créer un Conseil municipal des Jeunes.

Engagement citoyen

Instance de réflexion et espace d'échanges, le conseil municipal des jeunes développe le sens civique des enfants, et leur permet de découvrir le fonctionnement et les missions d'une commune, et de proposer des actions ou mener à bien des projets.

Action pédagogique

Des animateurs référents sont venus, dans les classes durant le temps scolaire, présenter ce qu'est un Conseil municipal des jeunes.

Depuis le début novembre, les écoliers ont également pu, dans le cadre des activités périscolaires, travailler sur la citoyenneté.

Enfin, des animateurs ont accompagné les candidats pour leur campagne électorale (durant les pauses méridiennes).

Le scrutin

Conditions pour être

- **Electeur** : être élève en classe de CM1 ou CM2 d'une des 7 écoles élémentaires (publiques et privées) de Vichy
- **Candidat** : être en classe de CM1 ou CM2, habiter à Vichy et avoir l'autorisation des parents ou responsables légaux

Les élèves de CM1 et CM2 des 7 écoles élémentaires vichyssoises sont appelés à élire, au sein de leur école, leur Conseil municipal.

Celui-ci sera **composé de 28 jeunes élus** :

- 4 enfants seront élus par école - en binôme garçon/ fille
 - parmi les élèves des classes de CM1 et CM2
 - pour un mandat de 2 ans
- ⇒ Un binôme (1 garçon et 1 fille) représentera donc les CM1 et un autre les CM2 de chaque école

Le vote a lieu le mardi 18 décembre à partir de 8h45 simultanément dans les 7 écoles élémentaires de Vichy (5 publiques -Sévigné, Georges-Méchin, Paul-Bert, Jacques-Laurent et Pierre-Coulon- et 2 privées - Notre Dame et Jeanne d'Arc-).

Le vote aura lieu dans chaque école, dans les mêmes conditions que pour les adultes : bulletins, isolements, urne, dépouillement...

Un élu municipal sera présent dans chaque bureau de vote.

Un **premier conseil municipal des jeunes se réunira le 21 janvier**. A cette occasion, les enfants se regrouperont en commissions pour mettre en place des projets.

CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr